Fait par des Magnanvillois, pour les Magnanvillois.

BIM !

BIM LE DOSSIER !

LE CITOYEN DANS LA VIE LOCALE

p.2 - Edito

Dernier numéro de l'année scolaire.
BONNES VACANCES !

p.3 - Le Dossier

Notre dossier sur la place du citoyen dans la vie locale.

p.5 - Communication et CM

Notre point sur la communication autour des Conseils Municipaux.

p.6 - Les Actus

Tribune Libre, Côté Jardins,
Fête de la Ville et de la Jeunesse.

p.7 - Les Conseils Municipaux

Les comptes rendus des Conseils Municipaux du 09/04/18 et 28/05/18.

BIM ! N°3 - Juillet 2018

Bulletin d'Information Magnanvillois - www.bim-magnanville.fr - contact@bim-magnanville.fr
BIM ! N'a aucun lien avec la mairie de Magnanville. Il ne s'agit pas d'un magazine officiel de la commune.
BIM ! est un magazine citoyen, Fait par des Magnanvillois, pour les Magnanvillois.
Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimé par nos soins.
Date d'impression : 13/07/2018
Crédit photos : pexels.com

L'ÉDITO

Dernier numéro de cette année scolaire, le BIM! du mois de juillet est bien rempli !
Vous pourrez y trouver un petit dossier sur le citoyen dans la vie locale, car ce thème nous tient à coeur. On aurait d'ailleurs aimé le traiter plus tôt, mais l'actualité en avait décidé autrement. Vous trouverez également notre nouvelle chronique qui s'intéressera à l'avancée des travaux du programme immobilier "les Jardins de la Tour" ainsi qu'un retour sur la partie "communication" de notre tract/dossier de BIM! N°2.

Enfin, nous avons été surpris que l'équipe majoritaire nous accorde autant d'attention, notamment en tentant de décrédibiliser notre action par l'intermédiaire d'une tribune libre dans Magnanville Magazine 13 (le maire n'a visiblement pas assez d'espace dans son édito pour s'exprimer), mais cela ne fait que prouver la véracité de nos propos qui visiblement le dérangent sur certains points… On a donc suivi l'exemple et on vous donne rendez-vous dans la tribune libre de BIM! page 6.

Allez les Bleus et bonnes vacances à ceux qui en auront !
On se retrouve après la rentrée pour le prochain numéro de BIM! !

LE CITOYEN DANS LA VIE LOCALE

CITOYEN

« Personne jouissant, dans l'État dont il relève, des droits civils et politiques, et notamment du droit de vote »

La citoyenneté peut s'exprimer de bien des façons dans la vie communale. Chacun peut à sa manière y participer, notamment en faisant preuve de civisme dans la vie quotidienne, ou encore en s'investissant dans la vie associative.

Le citoyen de tous les jours

Être citoyen dans la vie quotidienne, c'est tout simplement faire preuve de respect et agir d'une façon profitable à la communauté, c'est être bienveillant.
Nous n'allons pas reprendre toutes les bases du civisme et du savoir vivre, mais nous allons tout de même en énumérer certaines qui ne sont malheureusement pas toujours respectées dans notre commune.

Être bienveillant c'est donc ne pas jeter ses déchets n'importe où, chaque déchet a sa place dans une poubelle spécifique. L'espace public n'est pas une déchèterie et il est tout de même plus agréable de se balader dans des rues et des squares propres que jonchés de déchets.

Être bienveillant c'est aussi apprendre à respecter le code de la route. Ne pas se garer en dehors des places de stationnement en particulier devant les écoles. Céder le passage lorsqu'il y a lieu, ou la priorité à droite, s'arrêter aux stops et conduire à une vitesse raisonnable.

Être bienveillant c'est encore ne pas déranger ses voisins en faisant du bruit la nuit ou les jours fériés, dire bonjour lorsque l'on rencontre quelqu'un dans la rue, aider les personnes en difficulté et encore plein d'autre choses, mais on vous fera grâce du reste...

Le citoyen bénévole

Pas besoin de s'investir dans une association spécifique ou à vocation caritative pour être un citoyen bénévole. Tout bénévole dans une association, qu'elle soit sportive ou culturelle, participe à la citoyenneté locale.

Le bénévolat lui même peut s'exprimer de bien des façons, allant de la prise de fonction en tant que dirigeant d'une association à l'aide ponctuelle pour l'organisation d'un évènement. Cela peut être le fait de devenir un entraîneur dans les clubs sportifs, ou d'accompagner les enfants lors des matchs à l'extérieur, bref, vous l'aurez compris, là aussi il a beaucoup de façons d'exprimer sa citoyenneté.

Le citoyen politique

Le citoyen politique, ce n'est pas simplement celui qui souhaite être élu. La politique n'est pas réservée aux élus.
Le citoyen politique ça peut être celui qui va voter pour user de son droit si cher à la démocratie. Cela peut être celui qui ira participer au dépouillement à la fin des votes.

Mais cela peut encore être celui qui participe à la vie locale de sa commune, qui se tient au courant des sujets communaux importants, qui se rend aux réunions publiques et qui fait connaître son avis sur tous ces sujets (par exemple en prenant part à l'élaboration de BIM! ;)).

Quoiqu'il en soit, aucune de ces trois façons d'exprimer sa citoyenneté n'est plus importante qu'une autre, mais si chacun en fait un peu des trois, notre vie locale n'en sera qu'améliorée.

Crédit photo : Spedona (Wikipédia)

Communication et Conseils Municipaux

Le dossier du dernier numéro de BIM! interpellait les Magnanvillois sur l'utilisation de la page facebook de la commune, notamment sur le peu d'informations utiles et d'actualités publiées en comparaison du nombre de publications mettant en valeur le Maire.

Notre remarque concernant la non publication des dates des conseils municipaux sur cette page facebook a donc été entendue, puisque le conseil municipal du 9 avril fut le premier a bénéficier d'une annonce sur la page facebook, hélas le jour même uniquement.

Toutefois, nous restons insatisfaits de cette avancée. En effet, ce n'était pas le seul point négatif concernant la communication autour des conseils municipaux (étant lui même loin d'être le seul sur la communication de la ville).

Premièrement, annoncer le conseil le jour même est une bonne chose, mais l'annoncer également quelques jours avant serait mieux, certaines communes publient même l'ordre du jour. Rappelons que celui-ci doit être fixé 5 jours francs avant la date du conseil car il doit figurer sur les convocations envoyées aux conseillers municipaux et doit également être affiché à la porte de la mairie, alors pourquoi pas sur facebook ?

Ensuite, les séances des conseils municipaux gagneraient en visibilité sur le site internet si elles étaient non pas annoncées en une petite phrase sur la page permettant de retrouver les comptes rendus, mais annoncées dans l'agenda présent sur le site, au même titre que les différentes manifestations communales.

Pour finir, pourquoi ne publier sur le site internet que des extraits de compte rendu de séance alors que le document est public et disponible sur demande en mairie. Certaines délibérations ne figurent donc pas dans les comptes rendus accessibles en ligne.

Vous souhaitez écouter les conseils ?

Depuis peu, les conseils municipaux sont enregistrés et diffusés sur le site internet J'Ai Envie Magnanville.

Des comptes rendus commentés sont aussi disponibles sur ce site dont vous trouverez le lien ci-dessous.

http://guelton.net

Tribune Libre

Soyez attentifs !

A l'instar de la majorité municipale, nous allons user de l'espace réservé à la tribune libre pour nous exprimer. Il a été publié une tribune libre de la majorité dans Magnanville Magazine N°13 qui tente de décrédibiliser notre action. Nous nous contenterons dans ce BIM! d'affirmer que nos propos étaient exacts et de vous renvoyer sur notre démenti à cette tribune accessible sur notre site internet pour plus d'informations : http://bim-magnanville.fr/dementi-a-la-tribune-de-la-majorite-de-magnanville-magazine-n13

Côté jardins

Le programme immobilier des Jardins de la Tour a eu le droit à une cérémonie officielle de pose de la première pierre le 17 avril dernier.

Rien de neuf niveau informations sur les futurs logements, le Maire a rappelé lors de son discours que 150 logements (dont 47 logements sociaux) devraient voir le jour d'ici 2020 en plus de la médiathèque sur ce terrain de 2,5ha.

Il a également rappelé son engagement à ce que ce programme contienne 60% d'espaces verts.

Fête de la ville et de la jeunesse

Le 10 juin dernier s'est déroulée la fête de la ville et de la jeunesse, cette année sur le thème des bulles.

Le site de la Mare Pasloue n'étant plus disponible car les travaux du programme immobilier ayant commencé, c'est donc au stade des Erables que les animations se sont déroulées.

Beaucoup d'activités ont été prévues pour les jeunes enfants, mais malheureusement un peu moins pour les ados.

La journée a été clôturée par un petit feu d'artifice instauré l'année dernière, mais pas d'inquiétude, le feu d'artifice du 13 juillet est toujours d'actualité !

CONSEILS MUNICIPAUX

Légende : (Pour/abstention/contre)

09/04/18

Vote des comptes 2017 (27/0/0)
Il s'agit simplement pour les élus d'approuver la véracité des comptes de la commune. (Cette délibération est obligatoire et doit être votée annuellement)

Le bilan présenté par M. LEBOUC :

- une hausse régulière de l'imposition
- une capacité d'autofinancement en hausse
- un financement des associations non remis en cause
- un excédent de plus de 4 600 000 €

L'interprétation du bilan par M. LEBOUC nous laisse perplexe et l'article sur le site https://guelton.net/article/conseil_municipal_du_lundi_9_avril, écrit par notre porte parole résume tout cela.

Affectation des résultats de 2017 (28/0/0)
Il s'agit d'affecter l'excédent réalisé en 2017 pour le budget de 2018.

Vote des taux de fiscalité locale pour 2018 et vote du budget primitif 2018 (22/0/6)
On vous renvoit vers le même article ou vers le compte rendu de la municipalité pour plus de détails, le sujet étant assez complexe et trop ardu à résumer en si peu de lignes.

Mise en sommeil du budget de la caisse des écoles (28/0/0)
Suite à la demande récurrente du trésorier de Mantes de supprimer les budgets annexes et de les intégrer au budget de la commune, la décision a été prise de mettre en sommeil ce budget annexe.

Attribution de compensation - ventilation entre la section fonctionnement et la section investissement (27/0/0)

Demande de subvention d'état auprès du préfet pour la restructuration et la construction d'une médiathèque (28/0/0)

Dénomination des voies et numérotation postale du programme immobilier « Les Jardins de la Tour » (28/0/0)

Convention d'implantation et d'usage des conteneurs enterrés pour ordures ménagères et emballages ménagers recyclables pour le programme immobilier « Les Jardins de la Tour » (28/0/0)

Motion du conseil municipal (23/0/2)
Motion concernant les conditions de transports en commun dans la région du Mantois et pour la défense du service public ferroviaire.

28/05/18

Transfert par le SMIS du « gymnase du lycée » et de l'exédent budgétaire à la commune (24/0/0)
Il s'agit d'officialiser le transfert du gymnase du lycée à la commune suite à la dissolution du SMIS.

Avis sur le Programme Local de l'Habitat Intercommunal (23/1/0)
En résumé, 150 logements confirmés dans le programme immobilier « Les Jardins de la Tour », dont 47 logements sociaux mais aussi 70 à 80 logements dans l'entrée de ville (ancien magasin BUT).

Autorisation permanente de mandatement vers les comptes bancaires de particuliers (24/0/0)
Pérennisation de l'action en faveur des jeunes, notamment de la bourse BAFA.

Autorisation de mandats - subventions pour des associations (24/0/0)

Demande de subventions régionales pour la création d'un terrain synthétique et vestiaires associés (24/0/0)

Adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures (24/0/0)
Le Centre Interdépartemental de Gestion propose aux communes de réaliser un groupement de commandes pour réduire les frais liés à la dématérialisation des procédures.

Convention d'implantation et d'usage de conteneurs pour ordures ménagères et emballages ménagers recyclables rue de la Marnière (24/0/0)

Modification de la numérotation du programme immobilier « Les Jardins de la Tour » (24/0/0)

Dons course contre la faim 2017 et 2018 (24/0/0)